



DROIT, ECONOMIE, GESTION

DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

> Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion, Service commun d'alternance et de formation professionnelle

> Niveau d'étude : BAC +3 / licence

> Durée: 650 heures

> Ouvert en alternance : Non

Présentation

Vous souhaitez exercer le métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et coupler un Certificat National de Compétence MJPM à un Diplôme d'Université de niveau ii (bac +3) ?

Le CEFRAS et la faculté de Droit d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers vous propose une formation unique regroupant cette double certification. Les deux formations (DU MJPM et CNC MJPM) se déroulent en même temps et sur le même lieu de formation.

Le DU MJPM et le CNC MJPM ont pour objectif commun de permettre aux personnes certifiées, d'exercer en tant que MJPM afin d'assister ou de représenter les personnes majeures dont les facultés sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté.

Objectifs

L'obtention du Diplôme d'Université MJPM de niveau bac+3 présente plusieurs intérêts :

- Permettre aux professionnels de l'action sociale de niveau (bac +2) d'acquérir un diplôme reconnu (bac +3)
- Acquérir un Diplôme Universitaire (bac +3) pour continuer ses études sur un niveau Master
- · Faciliter l'accès aux Préposés d'établissements publics hospitaliers vers des postes de catégorie B
- Vous apportez une reconnaissance valorisée dans la réponse aux appels à candidature des DDCS, pour exercer en tant que MJPM libéral

Les + de la formation

Candidature jusqu'au 30 avril 2020







Auprès du CEFRAS:

Allée Phytolia - BP 80012 - 49120 Chemillé Melay

ou par email : 🗹 m.rochard@cefras.com

Partenaire:



Organisation

Contrôle des connaissances

Validation : à l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux épreuves de certification seront titulaires à la fois du CNC MJPM et du Diplôme d'Université MJPM.

Admission

Conditions d'admission

Cette formation est accessible :

- Aux professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers,
- À toute personne de 25 ans et plus, titulaire d'un diplôme de niveau iii inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (bac+2) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre état membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM.

Ce Diplôme d'Université n'est pas accessible ni par la VAE ni par la VAPP.

Public cible

- Tous professionnels en poste au sein de service tutélaire
- · Tous professionnels exerçant ou ayant exercé dans une des thématiques de la formation
 - juridique : avocat, clerc de notaire, huissier de justice
 - gestion : banquier, assureur
 - protection de la personne : infirmier, psychologue, assistant social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale
- Tous professionnels préposés d'établissements hospitaliers







Droits de scolarité

- Parcours complet : 4500 euros + droits universitaires
- Parcours modulaire : 15 euros de l'heure. Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

infos pratiques

Contacts

Bruno SEJOURNE

■ bruno.sejourne@univ-angers.fr

Sylvie Lailler

2 02.44.68.86.98

sylvie.lailler@univ-angers.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Cefras

